

**Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement**

**Séance du 18 juin 2018**

Le lundi dix-huit juin deux mille dix-huit, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, M. JérémY REDLER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Sandra BOËLLE, Mme Caroline BRASSEUR, Mme Samia KARAM, M. Gérard GACHET, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, Mme Valérie BROS-KHOURY, Mme Marie-Hélène DORVALD, M. Thierry MARTIN, M. Éric HELARD, Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, Mme Julie BOILLOT, Mme Joséphine DE BEAUCORPS, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, M. Jacques LEGENDRE, Mme Laurence THOUIN, M. Michaël MIGUERES, M. Christophe GIRBE, M. David ALPHAND, M. Thomas LAURET.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique BUCAILLE, Mme Hélène ZWANG, M. Pierre-Alain WEILL

Étaient Excusés :

M. Emmanuel MESSAS, M. Grégoire CHERTOK, Mme Ann-Katrin JEGO, M. Yves HERVOUET DES FORGES, M. Marc LUMBROSO, Mme Ghislaine SALMAT.

Ordre du jour :

- **162018060** Désignation du Secrétaire de séance.

**Mme Danièle GIAZZI rapporteur.**

- **162018061** Adoption du compte rendu de la séance du 23 mai 2018.

**Mme Danièle GIAZZI rapporteur.**

- **162018084** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 15 juin 2018.

**Mme Danièle GIAZZI rapporteur.**

- **2018 DAE 214** Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (10.180 euros). Signature des conventions afférentes aux indemnités.

**M. Jérémie REDLER rapporteur.**

- **2018 DEVE 75** Ouverture au public du jardin de la fondation d'Auteuil (16<sup>e</sup>) – Renouvellement de la convention.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2018 DEVE 77** Convention d'occupation précaire du site de découpe du bois situé avenue de l'Hippodrome (16<sup>e</sup>) au profit de la Préfecture de Police.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2018 DEVE 86** Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2018 DEVE 109** Subvention (150.000 euros) accordée à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris pour ses actions en faveur de la végétalisation du bâti, de l'agriculture urbaine et du développement de la biodiversité.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2018 DVD 16** Parcs de stationnement Jean Bouin et Porte d'Auteuil (16<sup>e</sup>). Principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2018 DVD 19** Extension du Tramway à Porte Dauphine (16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>). Pilotage de l'opération. Convention de coordination avec la RATP.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2018 DVD 24** Plan vélo – Approbation du plan triennal 2018 - 2020. Demande de subventions correspondantes auprès de la Région Île-de-France.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2018 DVD 46** Dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers).

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2018 DPE 30** Subvention (8.800 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour un défi "Famille zéro déchet".

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2018 DPE 34** Modification du règlement du service public de l'eau.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2018 DFPE 108** Subventions (4.513.822 euros) et avenants à l'association ABC Puériculture (16<sup>e</sup>) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

- **2018 DFPE 157** Subventions et conventions avec quatre associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant.e.s.

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

- **2018 DASCO 27** Lycées municipaux parisiens – Subvention pour travaux (17.308 euros) et dotation complémentaire de fonctionnement (4.108 euros).

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

- **2018 DJS 66** Subventions (65.950 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 3 associations sportives locales (16<sup>e</sup>).

**Mme Samia KARAM rapporteur.**

- **2018 DJS 197** Stade de rugby Jean Bouin (16<sup>e</sup>) – jours de matches et lieu de vie – Autorisations d'occupation précaires et temporaires du domaine public à la SASP Stade Français Paris.

**Mme Samia KARAM rapporteur.**

- **2018 SG 37** Convention d'études entre la Ville de Paris et la SOLIDEO pour la rénovation du stade Pierre de Coubertin (16<sup>e</sup>) dans le cadre de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

**Mme Samia KARAM rapporteur.**

- **V162018085** Vœu relatif à la rénovation de la piscine d'Auteuil.

**Mme Danièle GIAZZI rapporteur.**

- **2018 DU 130** Cession à Aximo de 14 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser 6 logements sociaux (9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>).

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

- **2018 DDCT 82** Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement.

**Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.**

- **2018 DDCT 90** Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de certains espaces de la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.**

- **162018086** Amendement technique de l'exécutif municipal au projet de délibération 2018 DDCT 90 relatif à la fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de certains espaces de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.**

- **2018 DAC 379** Subventions à quatre Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature de deux conventions.

**M. Stéphane CAPLIEZ rapporteur.**

#### **Projet de délibération soumis pour information du Conseil d'arrondissement**

- **2018 DASCO 16-G** Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires et subventions (44.026 euros), subventions (223.808 euros), subventions (317.246 euros).

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

- **2018 DASCO 40-G** Divers collèges – Dotations (693.750 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs.

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

- **2018 DLH 12-G** Ensemble immobilier 45-57, bd Exelmans (16<sup>e</sup>) – déclassement anticipé et prêt à usage.

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

- **V162018083** Vœu relatif au forum de la petite enfance.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

Mme GIAZZI constate que le quorum est atteint et ouvre le Conseil à 18 h 05.

- **162018060** Désignation du Secrétaire de séance.

**Mme Danièle GIAZZI rapporteur.**

Sur proposition de Mme GIAZZI, Mme DE BEAUCORPS est désignée secrétaire de séance.

- **162018061** Adoption du compte rendu de la séance du 23 mai 2018.

**Mme Danièle GIAZZI rapporteur.**

Sur proposition de Mme GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 23 mai 2018.

- **162018084** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 15 juin 2018.

**Mme Danièle GIAZZI rapporteur.**

Sur proposition de Mme GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement adopte l'ordre du jour complémentaire du 15 juin 2018.

- **2018 DAE 214** Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (10.180 euros). Signature des conventions afférentes aux indemnités.

**M. Jérémie REDLER rapporteur.**

M. REDLER indique que cette délibération est la même que celle examinée lors du précédent Conseil d'arrondissement, ayant permis l'indemnisation d'un kiosquier du 16<sup>e</sup> arrondissement. M. REDLER ajoute qu'il risque d'y avoir de multiples délibérations similaires à l'avenir, car des indemnisations vont devoir être versées aux kiosquiers parisiens dont les kiosques vont être remplacés. M. REDLER précise que le montant des indemnisations varie en fonction des kiosques et des travaux réalisés.

En ce qui concerne le 16<sup>e</sup> arrondissement, la présente délibération propose l'indemnisation de deux kiosques situés :

- Au 48, avenue Mozart, pour un montant de 5.436 euros ;
- Au 68, avenue Kléber, pour un montant de 1.034 euros.

M. REDLER demande d'émettre un avis favorable au projet de délibération 2018 DAE 214.

Selon M. LAURET, il est important de bien suivre ces dossiers avec les services de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement.

M. LAURET constate qu'il est écrit dans la délibération qu'en théorie les travaux de dépose, de réalisation d'une dalle en béton et de pose des nouveaux kiosques prennent deux semaines, et qu'une semaine supplémentaire est nécessaire pour faire les raccordements. Or, M. LAURET remarque que parfois il s'écoule plus d'un mois pour effectuer lesdits raccordements (ex.: le kiosque situé au bout de l'avenue de Versailles, près de la Porte de Saint-Cloud).

M. LAURET souhaite que les services soient attentifs au travail d'Enedis et des autres prestataires qui effectuent les travaux de remplacement des kiosques de presse parisiens.

Le projet de délibération 2018 DAE 214 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DEVE 75** Ouverture au public du jardin de la fondation d'Auteuil (16<sup>e</sup>) – Renouvellement de la convention.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI précise que la convention actuelle conclue entre la Ville de Paris et la Fondation d'Auteuil étant arrivée à échéance en avril 2018, il est nécessaire d'en établir une nouvelle, qui reprend les mêmes modalités d'exploitation du jardin que la précédente.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable au projet de délibération 2018 DEVE 75.

Le projet de délibération 2018 DEVE 75 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DEVE 77** Convention d'occupation précaire du site de découpe du bois situé avenue de l'Hippodrome (16<sup>e</sup>) au profit de la Préfecture de Police.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI expose que le site de découpe du bois que la Ville de Paris souhaite installer sur l'avenue de l'Hippodrome sera ponctuellement mis à la disposition de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris afin que son personnel soit formé à la découpe du bois et soit ainsi mieux préparé aux situations réelles auxquelles il peut être confronté lors des interventions. Les groupes de pompiers ne dépasseront pas douze personnes et ne gêneront pas le travail des agents de la Ville de Paris.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable au projet de délibération 2018 DEVE 77.

Le projet de délibération 2018 DEVE 77 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DEVE 86** Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI déclare que la Mairie de Paris distribue des sachets de bulbes et de graines à ceux qui en font la demande afin que la biodiversité s'exprime pleinement dans la ville.

Le projet de délibération 2018 DEVE 86 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DEVE 109** Subvention (150.000 euros) accordée à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris pour ses actions en faveur de la végétalisation du bâti, de l'agriculture urbaine et du développement de la biodiversité.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI déclare que cette délibération concerne un beau projet d'agriculture urbaine et de développement de la biodiversité dans le 16<sup>e</sup> arrondissement : le toit de l'hôpital Sainte-Perrine va être consacré à l'agriculture urbaine, sur une surface de plus de 5.300 m<sup>2</sup>.

Afin que ce projet d'agriculture urbaine voie le jour, il est nécessaire de mettre aux normes le toit et de le rendre étanche. De plus, les plafonds doivent être renforcés en raison du poids supplémentaire supporté. D'où la subvention versée.

Mme BALDINI a visité le site d'agriculture urbaine situé dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, au-dessus du collège Eugène Delacroix, et a été impressionnée par les différentes cultures existantes (tomates, fraises et nombreux légumes). La start-up chargée de ce projet vend directement les fruits et légumes à des restaurateurs du 16<sup>e</sup> arrondissement. Elle les livre et peut également en faire bénéficier les élèves du lycée Janson de Sailly.

De telles initiatives ne sont pas toujours techniquement réalisables, mais elles sont positives.

C'est pourquoi Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable au projet de délibération 2018 DEVE 109 .

M. LAURET n'est pas défavorable à cette initiative qu'il trouve intéressante. Il estime néanmoins qu'il aurait été préférable d'étudier l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'hôpital Sainte-Perrine, compte tenu de la situation économique de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris. Cela aurait en effet permis de réduire les frais de consommation d'électricité.

M. LAURET espère que les travaux d'étanchéité du toit permettant à ce projet d'agriculture urbaine de voir le jour ne seront pas trop compliqués à réaliser.

Mme BALDINI lui répond que l'installation de panneaux solaires reste assez controversée car se pose la question du recyclage desdits panneaux. Elle estime que favoriser l'agriculture urbaine est positif.

Le projet de délibération 2018 DEVE 109 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DVD 16** Parcs de stationnement Jean Bouin et Porte d'Auteuil (16<sup>e</sup>). Principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI indique que les parcs de stationnement Jean Bouin et Porte d'Auteuil sont exploités par la société SPIE AUTOCITE, dans le cadre de conventions de délégation de service public. Elle annonce que les deux concessions arrivent à échéance en octobre 2019 et que la Ville de Paris a fait le choix de regrouper les deux parcs de stationnement dans une même DSP, afin d'optimiser l'offre de stationnement ainsi que les services et prestations complémentaires. La durée de la concession

regroupant les deux parcs est fixée à 8 ans, 6 mois et 7 jours. Elle débutera en octobre 2019 et se terminera en avril 2028. L'échéance retenue pour cette délégation est la même que celle de la concession du parc de la porte de Saint-Cloud, implanté à proximité de Jean Bouin. Mme BALDINI estime que c'est logique.

Elle précise que des systèmes de recharge pour les véhicules électriques et des systèmes d'alarme incendie plus sophistiqués doivent être installés.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable au projet de délibération 2018 DVD 16.

Le projet de délibération 2018 DVD 16 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DVD 19** Extension du Tramway à la Porte Dauphine (16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>). Pilotage de l'opération. Convention de coordination avec la RATP.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI rappelle que les travaux d'extension du tramway sont très importants. Il a donc été décidé par la Mairie de Paris, la RATP et Ile de France Mobilités (STIF) de nommer un maître d'ouvrage unique, afin que les travaux soient suivis par une seule personne.

Le projet de délibération 2018 DVD 19 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DVD 24** Plan vélo – Approbation du plan triennal 2018 - 2020. Demande de subventions correspondantes auprès de la Région Île-de-France.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI explique que le Plan vélo, devant permettre la création de pistes cyclables dans tout Paris, est très long à mettre en place. De nombreuses améliorations et de nouvelles pistes sont prévues dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, notamment rue de Presbourg, rue de Tilsitt, avenue du général Maunoury, dans le Bois de Boulogne, avenue de la Porte Molitor ou place de la Porte de Passy. Les riverains sont de plus en plus adeptes du vélo et la création de nouvelles pistes cyclables est positive, selon Mme BALDINI.

Le projet de délibération 2018 DVD 24 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DVD 46** Dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers).

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI note que la récente municipalisation du stationnement, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, modifie de façon notable l'usage de la voirie par les automobilistes. Jusqu'à présent, les stationnements étaient gratuits pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes. Cela devait cesser pour

éviter un stationnement prolongé de ces véhicules. Une nouvelle grille tarifaire pour les camions de plus de 3,5 tonnes a été introduite. Le 16<sup>e</sup> arrondissement se trouve classé en zone 2 : la première heure coûte 7,20 euros et la sixième heure 28,80 euros. Cette tarification s'applique également aux camions de déménagement et aux installations de monte-meubles.

Concernant les professionnels mobiles chargés des dépannages, cette délibération propose d'étendre la possibilité d'obtention de cartes de stationnement pour chaque véhicule utilitaire. Auparavant, le nombre était limité à trois cartes pour une entreprise de moins de 10 salariés. Désormais, les entreprises pourront en avoir davantage. Si elles ont, par exemple, cinq véhicules utilitaires, elles pourront avoir cinq cartes. Cette réforme est donc positive pour les artisans.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2018 DVD 46 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DPE 30** Subvention (8.800 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour un défi "Famille zéro déchet".

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI déclare que le tri des déchets est un sujet majeur traité par les services municipaux en 2018. Elle rappelle que le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, voté en octobre 2017 au Conseil de Paris, comporte cinq axes. En particulier, l'axe 5 vise à « sensibiliser tous les acteurs et à favoriser la visibilité de leurs actions en faveur de la prévention des déchets ». Dans cet esprit, 30 familles ont été choisies pour trier leurs déchets pendant 2 à 3 mois. Elles bénéficieront de formations et disposeront d'un kit pédagogique.

Le projet de délibération 2018 DPE 30 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DPE 34** Modification du règlement du service public de l'eau.

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI indique que la modification du règlement du service public de l'eau est très légère. Le règlement ne change pas. Il s'agit simplement d'une mise en conformité sur les voies privées fermées.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable au projet de délibération 2018 DPE 34.

Le projet de délibération 2018 DPE 34 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DFPE 108** Subventions (4.513.822 euros) et avenants à l'association ABC Puériculture (16<sup>e</sup>) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

Mme BOËLLE indique que trois des établissements concernés par l'octroi de subventions à l'association ABC Puériculture se trouvent dans le 16<sup>e</sup> arrondissement :

- Au 1, rue Charles Tellier, pour 233.704 euros ;
- Au 9, rue La Fontaine, pour 171.309 euros ;
- Au 73, boulevard Flandrin, pour 104.238 euros.

Mme BOËLLE demande d'émettre un avis favorable au projet de délibération 2018 DFPE 108.

Le projet de délibération 2018 DFPE 108 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DFPE 157** Subventions et conventions avec quatre associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant.e.s.

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

Mme BOËLLE informe les élus que la délibération concerne la Maison de l'Enfance, la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, ABC Puériculture – à travers le RAM-RAP « Le Petit Bus », qui se positionne deux matinées par semaine dans le 16<sup>e</sup> arrondissement – ainsi que le Centre d'action sociale.

Mme BOËLLE demande d'émettre un avis favorable au projet de délibération 2018 DFPE 157.

Le projet de délibération 2018 DFPE 157 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DASCO 27** Lycées municipaux parisiens – Subvention pour travaux (17.308 euros) et dotation complémentaire de fonctionnement (4.108 euros).

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

Mme BRASSEUR précise que jusqu'à la fin de l'année 2020, les 11 lycées municipaux de la Ville de Paris restent sous sa gouverne, avant d'être transférés à la Région Île-de-France.

Mme BRASSEUR dit que cette délibération vise à voter une dotation de fonctionnement habituelle et normale qui permet de couvrir des dépenses exceptionnelles dans ce type d'établissements scolaires. Pour le lycée René Cassin, la dotation de fonctionnement complémentaire s'élève à 4.108 euros pour couvrir une dépense exceptionnelle de fonctionnement consécutive à une fuite d'eau.

M. LAURET constate que, de manière générale, les lycées publics dans le 16<sup>e</sup> arrondissement sont dans un état de vétusté assez avancé. M. LAURET espère que le Conseil régional, dont certains élus du 16<sup>e</sup> arrondissement sont membres, consacrera des fonds à la rénovation de ces lycées.

Mme BRASSEUR approuve cette idée. Mme BRASSEUR observe néanmoins que depuis qu'il a été annoncé que les lycées seront gérés par la Région, la Ville de Paris n'a pas beaucoup œuvré pour accélérer les travaux. Dans le lycée Janson-Delacroix notamment, il y a de graves fuites d'eau au sous-sol. Il a même été question de faire intervenir les pompiers la semaine précédente, au moment

des orages. Mme BRASSEUR espère que la Région pourra remplir ses obligations, mais souhaite que la Ville de Paris le fasse également au cours des deux prochaines années.

M. GOASGUEN constate que le retard accumulé par la précédente équipe du Conseil régional est tel que l'actuelle majorité régionale doit faire d'intenses efforts pour essayer de réparer les dégâts dans les lycées du 16<sup>e</sup> arrondissement. M. GOASGUEN espère que la Mairie de Paris ne va pas cesser d'entretenir les lycées sous prétexte que leur gestion sera confiée à la Région à partir de 2020.

Mme LECOULTURIER estime que M. LAURET ne connaît pas les financements accordés par le Conseil régional pour l'entretien des lycées et des collèges du 16<sup>e</sup> arrondissement. C'est pourquoi elle lui propose de lui lister toutes les subventions qui leur ont été accordées.

Le projet de délibération 2018 DASCO 27 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DJS 66** Subventions (65.950 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 3 associations sportives locales (16<sup>e</sup>).

**Mme Samia KARAM rapporteur.**

Mme KARAM dit que trois associations sportives locales situées dans le 16<sup>e</sup> arrondissement ont signé des conventions d'objectifs avec la Ville de Paris. Ces conventions prévoient d'associer les associations à certains projets municipaux, notamment le dispositif « Paris Sport Vacances ». En échange de cette collaboration, la Ville de Paris s'engage à une certaine stabilité du montant de la subvention d'une année sur l'autre. D'autres associations peuvent bénéficier de subventions de fonctionnement en dehors de ce cadre. S'agissant de l'École des Sports du 16<sup>e</sup> et de la Nicolaïte de Chaillot, une certaine stabilité existe. Néanmoins, pour le Cercle Féminin de Paris, la subvention passe de 12.000 euros en 2016 à 9.200 euros en 2018. La stabilité prônée peut donc être remise en cause, selon Mme KARAM.

Mme KARAM demande d'émettre un avis favorable au projet de délibération 2018 DJS 66.

Le projet de délibération 2018 DJS 66 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DJS 197** Stade de rugby Jean Bouin (16<sup>e</sup>) – jours de matches et lieu de vie – Autorisations d'occupation précaires et temporaires du domaine public à la SASP Stade Français Paris.

**Mme Samia KARAM rapporteur.**

Mme KARAM indique que cette délibération concerne le renouvellement, pour un an, de toutes les autorisations actuelles du Stade Français dans l'attente de la désignation d'un gestionnaire. La majorité de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement espère que l'appel d'offres ne sera pas infructueux, comme la fois précédente.

M. GOASGUEN souligne à nouveau toutes les difficultés associées au stade Jean Bouin.

M. GOASGUEN votera en faveur de cette délibération, mais signale les efforts considérables qui sont fournis pour ce stade qui coûte cher.

L'ouverture d'un stade de rugby à Nanterre – l'Arena – est un coup supplémentaire porté au Stade Français selon M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN observe que les mises en garde qu'il a exprimées par le passé se vérifient entièrement sur le stade Jean Bouin. Malgré la beauté du stade qui est incontestable, le nombre de personnes qui se rendent à ce stade est exactement le même qu'avant sa rénovation.

M. GOASGUEN espère que le mécène allemand qui doit aider le Stade Français permettra de dépasser les 10.000 spectateurs.

D'après M. GOASGUEN, le système d'occupation temporaire n'est pas une solution viable. Il rappelle que l'utilisation du stade Jean Bouin par le club de football Red Star a été un échec, tout comme la tentative d'y introduire des matches de rugby à 7. Peu de personnes sont intéressées par le stade Jean Bouin, malgré ses multiples utilisations possibles.

M. GOASGUEN estime que voter en faveur de ce projet de délibération à l'unanimité est la traduction du volontarisme de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement pour ce stade.

M. LAURET ajoute que malgré les réserves émises par M. GOASGUEN, il est réjouissant d'avoir un beau stade qui sera sans doute utile lors des Jeux olympiques de 2024.

Le projet de délibération 2018 DJS 197 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 SG 37** Convention d'études entre la Ville de Paris et la SOLIDEO pour la rénovation du stade Pierre de Coubertin (16<sup>e</sup>) dans le cadre de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

**Mme Samia KARAM rapporteur.**

Mme KARAM dit que cette délibération concerne la convention d'études entre la Ville de Paris et SOLIDEO pour la rénovation du stade Pierre de Coubertin.

Mme KARAM rappelle que le programme de travaux pour la rénovation du stade Pierre de Coubertin prévoit :

- La mise en accessibilité notamment du court central et des courts annexes ;
- L'amélioration de la signalétique et du guidage ;
- La rénovation complète des espaces complémentaires (sanitaires, vestiaires, etc.) ;
- La rénovation de l'éclairage dans un objectif d'économie d'énergie et d'amélioration de l'expérience spectateur ;
- La sécurisation des abords du site.

Mme KARAM invite les élus du 16<sup>e</sup> arrondissement à voter pour ce projet de délibération, car la signature de cette convention d'études est une bonne nouvelle pour l'arrondissement.

Mme KARAM profite de cette délibération pour porter à l'attention de la Ville de Paris ainsi qu'à celle de M. LAURET et de ses collègues le fait que de nombreux équipements du 16<sup>e</sup> arrondissement sont

dans un état de délabrement extrême. Il est dommage de devoir attendre les Jeux Olympiques pour les rénover. Mme KARAM souhaite que la Ville de Paris continue sur cette lancée et rénove l'ensemble des équipements sportifs du 16<sup>e</sup> arrondissement, qui est sous-doté par rapport aux autres arrondissements. La DJS en a d'ailleurs convenu.

M. ALPHAND considère que ce projet de délibération est très important pour le quartier d'Auteuil Sud, car il est prévu de créer un pôle d'excellence et de référence en matière de handisport. M. ALPHAND espère que la rénovation du stade Pierre de Coubertin sera une réussite, contrairement à celle du stade Jean Bouin. Faisant écho aux propos de M. GOASGUEN, M. ALPHAND rappelle que le projet Jean Bouin était présenté comme une maison du rugby. Or, dans les faits, seuls quelques matches de rugby s'y sont déroulés.

M. ALPHAND souhaite que la rénovation du stade Pierre de Coubertin en vue des Jeux Olympiques de 2024 soit une réussite pour le quartier, mais il rappelle la nécessité de respecter le budget dédié à cette opération. SOLIDEO est là pour s'assurer que le calendrier mais aussi les financements soient tenus. SOLIDEO passe des conventions avec les maîtres d'ouvrage ; la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement devra faire preuve de vigilance sur ces conventions dans les prochains mois.

Le projet de délibération 2018 SG 37 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **V162018085** Vœu relatif à la rénovation de la piscine d'Auteuil.

**Mme Danièle GIAZZI rapporteur.**

Mme KARAM rappelle que la Ville de Paris s'était engagée, en adoptant le plan « Nager à Paris », à réaliser un ambitieux programme d'agrandissement et de rénovation du parc aquatique parisien, par le biais d'un contrat de performance énergétique (traitement et consommation d'eau, chauffage, éclairage, etc.).

Mme KARAM précise que la Ville de Paris a annoncé la réalisation, à partir de 2015, de travaux d'urgence dans les piscines parisiennes, notamment en matière de sécurité électrique, de sécurité incendie, et de sécurisation des toitures et des terrasses à hauteur de 5 millions d'euros, et de travaux d'entretien et de remise aux normes à hauteur de 50 millions d'euros.

Considérant que les arbitrages financiers de la Ville de Paris à l'intérieur de ces enveloppes doivent être fondés sur l'état du patrimoine ;

Considérant l'état de grande vétusté de la piscine d'Auteuil, qui n'a fait l'objet d'aucune rénovation lourde depuis sa construction en 1974, dont notamment :

- Les infiltrations d'eau par la toiture et les murs, avec développement de taches et de moisissures ;
- Les revêtements de sol usés, à l'origine de plusieurs chutes d'usagers dans les vestiaires ou au bord du bassin ;
- Le délabrement des portes des vestiaires, qui sont devenues dangereuses et sur lesquelles des enfants se sont déjà coupés ;
- Les pannes constatées sur les installations de traitement de l'eau ;

- L'inconfort des usagers dans cette piscine, traversée en hiver par des courants d'air froid que l'usure des portes d'entrée autorise.

La Mairie de Paris a surtout annoncé depuis plusieurs années aux élus du 16<sup>e</sup> arrondissement la programmation de travaux d'envergure à hauteur d'1,6 million d'euros, qui n'ont jamais été mis en œuvre, qui concernent :

- La mise en sécurité des installations électriques ;
- La réfection de la toiture, du hall bassin et des installations techniques ;
- La rénovation des vestiaires et du bassin ;
- La rénovation du réseau d'eau chaude sanitaire.

Sur proposition de Danièle GIAZZI, Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement,  
Le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris émet le vœu :

- Que la Maire de Paris s'engage à réaliser une rénovation ambitieuse et globale du bâti et des installations techniques de la piscine d'Auteuil d'ici la fin de la mandature.

M. LAURET demande si le vœu peut être communiqué aux élus et s'il a été lu intégralement par Mme KARAM.

Mme GIAZZI lui répond que le vœu doit être imprimé et qu'il a été lu dans son intégralité.

M. LAURET votera en faveur de ce vœu, car des engagements ont été pris par la Mairie de Paris pour refaire la toiture, deux ans plus tôt. Il constate que l'état de cette piscine commence à être particulièrement inquiétant. De plus, il déplore que des voies d'eau de la piscine Molitor, réservées à certaines écoles, puissent être récupérées par les exploitants de la piscine.

Mme GIAZZI lui indique que la Mairie de Paris a renoncé à acheter ces lignes d'eau ; l'exploitant de la piscine Molitor n'y est pour rien.

M. LAURET considère que l'exploitant n'a pas facilité la bonne utilisation de la piscine par les scolaires de la Ville de Paris. M. LAURET pense que le contrat a très mal été négocié à l'époque. L'accessibilité à la piscine fermée a été réduite et a même disparu en 2018. Il juge cela déplorable. M. LAURET condamne à la fois la mauvaise gestion des relations avec l'exploitant de la piscine Molitor, l'attitude de cet exploitant, qui n'a pas joué le jeu de façon très loyale vis-à-vis de la Ville de Paris selon M. LAURET, ainsi que l'incapacité de programmer des travaux dans des délais acceptables sur la piscine d'Auteuil.

Le vœu mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DU 130** Cession à Aximo de 14 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser 6 logements sociaux (9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>).

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

M. SAUVAGE constate que la politique de la Ville de Paris qui vise à racheter des lots de copropriété dans le diffus, généralement occupés et donc ne créant pas de logement social, est régulièrement employée. Cette politique coûte cher en matière de gestion. Aximo n'est pas – pas plus que Paris Habitat et les autres sociétés de la Ville de Paris – outillée pour gérer ce type de lots de copropriété.

M. SAUVAGE déclare que la présente délibération concerne deux logements et une cave dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, situés avenue Mozart.

M. SAUVAGE demande d'émettre un avis défavorable au projet de délibération 2018 DU 130.

Il informe l'assemblée qu'Aximo a déjà été saisie par la Ville de Paris pour gérer ces logements. On demande donc aux élus d'approuver une délibération relative à des biens déjà acquis.

Mme GIAZZI demande à M. SAUVAGE d'expliquer aux élus et au public ce que signifient des préemptions dans le diffus, afin que le 16<sup>e</sup> arrondissement ne soit pas à nouveau targué d'être contre les logements sociaux.

M. SAUVAGE explique que dans ce cas précis, au 61, avenue Mozart, la Ville de Paris acquiert par voie de préemption un lot de deux logements déjà occupés et une cave au sein d'un immeuble. La Ville de Paris se retrouve ainsi propriétaire de lots en diffus. Ces lots doivent ensuite être gérés. Ils sont occupés et coûtent cher, alors que les fonds pourraient être affectés à autre chose et même à la construction ou à la rénovation d'immeubles entiers. Aximo n'est pas plus performante que Paris Habitat, la SIEMP ou Elogie. Ces sociétés ne sont pas habilitées à gérer ce genre de situation. De plus, le siège d'Aximo est dans le 94. M. SAUVAGE estime qu'il est préférable de laisser le privé gérer ce type de logement.

Mme GIAZZI ajoute que ces préemptions dans le diffus ont un impact sur la valeur de l'immeuble.

M. GOASGUEN rappelle que la Ville de Paris dépense 180 millions d'euros par an pour des préemptions de ce type. Cette politique est absurde selon lui. Elle a d'ailleurs été dénoncée lors de l'examen du projet de loi Elan à l'Assemblée nationale. Même si des maires de droite ou de gauche ont une affection pour la préemption, M. GOASGUEN estime que la préemption dans le diffus est inadmissible puisque cette politique consiste en réalité à faire des actes politiques et idéologiques qui n'ont aucune autre signification. M. GOASGUEN ne pense pas que récupérer 100 m<sup>2</sup> dans un immeuble puisse être assimilé à une volonté sociale. Il s'agit en réalité de montrer que la Ville de Paris possède des immeubles de l'avenue Mozart.

M. GOASGUEN souhaite qu'un débat sur ce thème s'instaure au Conseil de Paris afin de discuter des problèmes de préemption avec l'Adjoint à la Maire de Paris. Ce dernier est vraiment un idéologue, selon M. GOASGUEN. M. GOASGUEN pense que Mme Anne HIDALGO ne se rend pas compte de sa nocivité.

M. GOASGUEN insiste sur la nécessité d'un vote vraiment négatif sur ce projet de délibération, car cette politique est insensée d'après lui. Il peut comprendre la transformation d'immeubles entiers préemptés dans leur globalité, mais selon lui, préempter 100 m<sup>2</sup> dans un immeuble de l'avenue

Mozart est tout simplement indéfendable ! L'effet pervers d'une telle politique est de faire monter artificiellement les prix des lots pour que la préemption échoue.

M. LAURET pense que ce sujet sera abordé lors des élections de 2020. Il rappelle que c'est un débat qui dure depuis plus de 30 ans.

M. LAURET n'est pas aussi opposé que M. GOASGUEN aux préemptions, mais il insiste sur la nécessité de gérer avec rigueur les fonds publics. Il estime que les dépenses engagées pour les préemptions envisagées dans le projet de délibération 2018 DU 130 sont excessives par rapport à l'efficacité de cette politique de préemption.

M. LAURET demande si l'appartement qui sera divisé en deux est occupé.

M. SAUVAGE confirme qu'il est occupé.

À la suite de cette réponse, M. LAURET décide de s'abstenir sur ce projet de délibération. Il répète que dans certains cas, la préemption peut être utilisée si la rénovation des habitations permet de faire du logement social à un coût raisonnable ; dans d'autres cas, effectivement, la préemption ne doit pas être appliquée de façon abrupte et idéologique.

Par ailleurs, M. LAURET se dit contre le fait de conserver 100 % des logements sociaux accessibles aux personnes handicapées, alors que seul un nombre limité de logements sont occupés par des personnes handicapées. Avoir des logements accessibles aux personnes handicapées est bien sûr nécessaire et ces personnes doivent être prioritaires pour accéder au logement social, mais selon M. LAURET, il n'est pas souhaitable de créer 100 % de logements accessibles aux personnes handicapées, car cela entraîne des dépenses supplémentaires. L'argent pourrait être utilisé pour créer des logements sociaux, alors même que des logements inadaptés sont créés, notamment avec des salles de bains immenses qui réduisent les espaces de vie en commun. M. LAURET se positionne donc contre les déclarations demandant la conservation de 100 % de logements sociaux accessibles aux personnes handicapées, qui traduisent une vision idéologique du logement social, selon lui.

Le projet de délibération 2018 DU 130 mis aux voix par Mme GIAZZI est rejeté à la majorité, M. WEILL votant pour et M. LAURET s'abstenant.

- **2018 DDCT 82** Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement.

**Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.**

Mme BROS-KHOURY déclare que cette délibération concerne les tarifs de location des salles de la Mairie d'arrondissement.

Elle rappelle qu'un projet de Mme HIDALGO de l'année précédente visait à recentraliser l'ensemble des recettes, y compris celles provenant de la location des salles, et privait donc les Mairies d'arrondissement des moyens correspondants.

L'opposition résolue des arrondissements concernés, dont le 16<sup>e</sup> arrondissement, à un tel projet a finalement permis de maintenir les principes qui avaient été décidés en 2012 et qui visent notamment à permettre aux Mairies d'arrondissement de bénéficier des produits de ces locations, qui leur reviendront à hauteur de 75 %.

Pour la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement, les tarifs proposés dans le projet de délibération concernent la salle des fêtes, la salle de la Rotonde, la salle des commissions, la salle des mariages, la salle Marie de Régnier et le jardin de la Mairie. Les tarifs sont fixés par des délibérations du Conseil de Paris, des arrêtés de la Mairie de Paris et des délibérations du Conseil d'arrondissement. Les tarifs ne sont pas différents de ceux précédemment pratiqués, à l'exception des tarifs du personnel. Le tarif horaire du personnel est revalorisé, ce qui est normal compte tenu du temps qui s'est écoulé, de 9 euros en semaine à 20 euros et 30 euros le dimanche, ainsi qu'après 22 heures. Une formalité administrative est ajoutée à travers l'obligation pour le bénéficiaire d'une location de présenter une attestation d'assurance.

Mme BROS-KHOURY expose ensuite l'amendement technique de l'exécutif municipal dans l'ordre du jour complémentaire. Ce dernier vient corriger une erreur matérielle d'inversion des tarifs entre la salle des fêtes, la salle de la Rotonde et la salle des commissions. L'amendement sera également soumis au vote du Conseil de Paris.

Mme GIAZZI remarque que Mme BROS-KHOURY a traité les deux projets de délibération 2018 DDCT 82 et 2018 DDCT 90 simultanément.

M. GOASGUEN ne votera pas en faveur de ces projets de délibération, car il est agacé de voir la Mairie de Paris pénétrer dans les arrondissements avec une telle vigueur. M. GOASGUEN considère qu'il est encore envisageable que la Mairie de Paris délibère elle-même sur les revenus, mais il n'accepte pas qu'elle explique que ces revenus serviront à abonder l'état spécial et sortiront des fonds du Maire.

M. GOASGUEN connaît assez bien la mécanique administrative et financière de la Mairie de Paris pour dire que ce qui sera gagné par la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement sur la location des salles sera évidemment retenu sur les états spéciaux. Par conséquent, l'état spécial comportera un codicille qui viendra de la location des salles, qui permettra de baisser les états spéciaux, car la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement fournira elle-même des moyens supplémentaires.

M. GOASGUEN trouve incroyable que l'on enlève la maîtrise des ressources des fonds du Maire, qui sont pourtant destinés à la vie associative et donnés dans le cadre de l'activité de la Mairie d'arrondissement.

Selon lui, cette politique rejoint la politique systématique du Gouvernement et de toutes les institutions qui consiste à dire que désormais, seules les institutions centrales ont la possibilité d'abonder les crédits que l'on peut avoir sur le terrain, comme l'a montré la suppression de la réserve parlementaire.

Comme M. GOASGUEN pense que cette politique permet de faire des économies sur des états spéciaux qui sont déjà squelettiques, il la désapprouve complètement.

M. LAURET demande si les recettes issues des locations vont actuellement aux fonds du Maire.

Mme GIAZZI répond par la positive et ajoute qu'il en est de même pour les quêtes des mariages.

M. LAURET s'abstiendra sur ce vote.

Mme GIAZZI rappelle que cette délibération concerne uniquement la fixation des redevances. Le débat engagé à juste titre par M. GOASGUEN n'est pas directement lié à cette délibération.

M. GOASGUEN souligne que la méthode employée par la Mairie de Paris pour gérer les états spéciaux est parfaitement connue. Cette pratique permettra à la Mairie de Paris de diminuer l'état spécial en utilisant les gains réalisés par les Mairies d'arrondissement sur les locations. M. GOASGUEN refuse que la Mairie de Paris réduise les états spéciaux. D'après lui, les fonds du Maire ne doivent pas être gérés par la Ville de Paris. Ils doivent aider des associations.

GOASGUEN déplore que la Mairie de Paris verse des subventions aux associations selon ses désirs et que les fonds des réserves parlementaires qui permettaient parfois d'aider des associations soient supprimés, alors même que l'utilisation des fonds du Maire était examinée par la Mairie de Paris.

M. LAURET demande si M. GOASGUEN soutient que la délibération ne prévoit pas expressément l'attribution des recettes aux états spéciaux.

Mme GIAZZI explique que cette mesure a déjà été engagée par la Mairie de Paris l'année précédente. Elle dit que cette délibération concerne la fixation des tarifs et que cet argent ira en effet sur l'état spécial et non sur les fonds du Maire.

M. LAURET s'abstiendra, car il constate beaucoup d'incohérences dans la gestion de la Ville de Paris et des arrondissements. Il regrette que l'énergie déployée par les arrondissements ne puisse se matérialiser à cause d'une Ville de Paris trop centralisée. M. LAURET pense qu'à l'avenir, il faudra changer les choses pour que les équipes des arrondissements soient plus utiles. Actuellement, elles pâtissent de la faiblesse de leurs attributions.

M. AURIACOMBE demande si, par le passé, les tarifs des locations étaient librement fixés par la Mairie d'arrondissement.

Mme GIAZZI lui répond que tel était le cas jusqu'en 2012. Les sommes récoltées étaient allouées aux fonds du Maire et permettaient de subventionner les associations du 16<sup>e</sup> arrondissement.

M. AURIACOMBE regrette cette recentralisation.

M. GOASGUEN explique que ce n'est pas tant la recentralisation qui doit être dénoncée, mais plutôt la disparition des fonds du Maire qui sont pourtant contrôlés par la Mairie de Paris. Ils sont sociaux, culturels et aident des associations qui n'ont rien.

Mme GIAZZI dit que les élus doivent prendre des décisions tranchées et doivent donc éviter de s'abstenir. Elle demande à Mme BROS-KHOURY si cette dernière souhaite un vote défavorable, même s'il est dommage de ne pas voter favorablement sur ces tarifs. Mme GIAZZI répète que la question des fonds du Maire est un autre débat.

Mme BROS-KHOURY rappelle que ce qui est soumis à débat n'est pas lié à la manière dont les fonds du Maire seront gérés. Sur cette question, M. GOASGUEN a raison : la Mairie de Paris veut diminuer les ressources à destination des Mairies d'arrondissement et brider leur liberté d'action.

Mme BROS-KHOURY répète que la présente délibération ne traite pas de ce sujet et ne mentionne pas la question de l'état spécial. Il s'agit simplement de se prononcer sur les tarifs de location. Cette délibération a donc une visée technique. Hormis la revalorisation des tarifs horaires des personnels, qui est une question importante et nécessaire, la délibération demande une attestation d'assurance pour éviter que les salles soient utilisées sans assurance.

Mme BROS-KHOURY se demande s'il est possible de se prononcer en faveur du projet de délibération et de porter au procès-verbal la remarque relative au désaccord philosophique sur l'affectation de ces recettes.

Mme BROS-KHOURY propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération 2018 DDCT 82.

Mme GIAZZI propose d'ajouter un vœu à la suite de la délibération pour demander le maintien des fonds du Maire.

M. GOASGUEN estime qu'il est nécessaire d'en terminer avec la naïveté. Le texte présenté a sans doute des qualités techniques exemplaires, la Mairie de Paris disposant d'une administration sophistiquée. Selon lui, ce texte est destiné à contrôler, au Conseil de Paris, ce qui se passe dans les arrondissements, et à diminuer les états spéciaux et à supprimer les fonds du Maire. La Maire de Paris ne l'a d'ailleurs pas caché au Conseil de Paris. M. GOASGUEN veut bien faire un vœu, mais souligne que le stade du vœu est dépassé. Le message présenté à la Mairie de Paris doit être clair.

M. ALPHAND est favorable au fait de lancer un signal d'alerte, car ces fonds doivent être sanctuarisés. Sinon, il ne restera plus rien aux Mairies d'arrondissement.

Mme GIAZZI pense que le vote afférent à ces deux projets de délibération ne permettra pas de sanctuariser une somme quelconque. La question qui se pose à ce jour est de savoir si un nouveau cadre juridique qui permet à la Mairie d'arrondissement de louer des salles en toute sécurité en incluant une assurance doit être accepté ou non. Mme GIAZZI est bien évidemment en accord complet avec M. GOASGUEN et M. ALPHAND sur la nécessité de préserver les fonds du Maire.

M. GOASGUEN explique que si le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement vote contre ces projets de délibération, ils seront examinés au Conseil de Paris. M. GOASGUEN se chargera alors d'expliquer la signification de ce vote et essaiera de comprendre quel est le motif induit par cette soudaine recherche d'assurance.

M. GOASGUEN dénonce l'utilisation d'une délibération technique pour porter un coup bas à la Mairie d'arrondissement.

M. GOASGUEN préférerait que les autres élus votent également en défaveur des projets de délibération, mais si ce n'est pas le cas, M. GOASGUEN est prêt à voter tout seul contre et portera cette question au Conseil de Paris.

Mme LECOUTURIER remercie M. GOASGUEN de son intervention, car elle n'avait pas vu cet aspect des choses, qu'elle trouve très pertinent. La Mairie de Paris a trop habitué les Mairies d'arrondissement à utiliser des mesures techniques pour porter une politique allant à l'encontre de leurs intérêts. Mme LECOUTURIER votera donc également contre ces projets de délibération.

Le projet de délibération 2018 DDCT 82 mis aux voix par Mme GIAZZI est rejeté à la majorité, M. WEILL votant pour, Mme BOULAY-ESPERONNIER et M. LAURET s'abstenant.

- **2018 DDCT 90** Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de certains espaces de la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.**

Le projet de délibération 2018 DDCT 90 mis aux voix par Mme GIAZZI est rejeté à la majorité, M. WEILL votant pour, Mme BOULAY-ESPERONNIER et M. LAURET s'abstenant.

- **162018086** Amendement technique de l'exécutif municipal au projet de délibération 2018 DDCT 90 relatif à la fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de certains espaces de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.**

L'amendement technique 162018086 mis aux voix par Mme GIAZZI est rejeté à la majorité, M. WEILL votant pour, Mme BOULAY-ESPERONNIER et M. LAURET s'abstenant

- **2018 DAC 379** Subventions à quatre Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature de deux conventions.

**M. Stéphane CAPLIEZ rapporteur.**

M. CAPLIEZ indique que dans le cadre de la vie culturelle de la Ville de Paris, 64.500 euros de subventions sont proposés à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes. Le 16<sup>e</sup> arrondissement est concerné par une subvention de 20.000 euros attribuée à l'Association Alliance israéliite, dont la

bibliothèque et la médiathèque sont situées au 6 bis, rue Michel-Ange. C'est un des centres de ressources et de documents du judaïsme les plus importants d'Europe.

M. CAPLIEZ demande d'émettre un avis favorable au projet de délibération 2018 DAC 379.

Le projet de délibération 2018 DAC 379 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **V162018083** Vœu relatif au forum de la petite enfance.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

M. GOASGUEN constate l'intérêt que portent les habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement aux questions ayant trait à la famille et à l'enfance. Il souhaite remercier Mme BOËLLE et fait part de son étonnement face au succès du vide-greniers sur la puériculture. Il souhaite l'organisation de multiples manifestations liées à la famille et à l'enfance et il voudrait que le 16<sup>e</sup> arrondissement apparaisse non seulement comme l'arrondissement qui est capable de défendre ses intérêts, mais qu'il adresse aussi un message à la Mairie de Paris, qui ne fait pas son travail dans ce domaine.

Mme BOËLLE déclare qu'il manque des places de crèche dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. D'autres possibilités de faire garder les enfants existent. Organiser un forum de la petite enfance permettrait d'informer les familles sur les différents modes de garde collectifs existants, aussi bien dans les établissements municipaux qu'associatifs ou privés.

Mme BOËLLE rappelle que depuis plusieurs années, la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement a incité les gestionnaires privés à s'installer dans l'arrondissement, à ouvrir des micro-crèches et à ouvrir des crèches interentreprises, afin que les familles puissent trouver des modes de garde pour leurs enfants.

Le forum de la petite enfance doit fournir des informations sur les modes de garde individuels que représentent les assistantes maternelles et les auxiliaires parentales.

D'autres partenaires peuvent également participer à ce forum, comme la CAF.

Mme BOËLLE a initié ce forum en 2015. Il a été renouvelé en 2016 et en 2017. Face à son succès et à la forte demande des familles du 16<sup>e</sup> arrondissement, il convient de rétablir ce fameux forum et peut-être de l'intégrer au sein d'une fête de la famille qui pourrait être planifiée au printemps 2019, période de l'année où les demandes de places en crèche sont très importantes (la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement enregistre une trentaine, voire une quarantaine de demandes par semaine à cette période).

Mme GIAZZI souligne que le forum de la petite enfance serait non seulement maintenu, mais également étendu à la famille.

M. LAURET souhaite obtenir des précisions pour comprendre d'où vient ce vœu. M. LAURET demande si le forum de la petite enfance a été supprimé ou si un vœu ou une délibération a été formulé antérieurement pour que le forum de la petite enfance existe. M. LAURET demande si un vœu est nécessaire ou si un renouvellement sans vœu aurait été suffisant.

M. GOASGUEN voudrait expliquer à Mme HIDALGO que la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement n'est pas satisfaite. Il souhaiterait que la Mairie de Paris arrête de considérer le 16<sup>e</sup> arrondissement comme un arrondissement de personnes âgées où il n'y aurait pas de naissances. Le 16<sup>e</sup> arrondissement est le 2<sup>e</sup> arrondissement en matière de natalité. De temps en temps, la Mairie de Paris devrait accepter que le 16<sup>e</sup> arrondissement soit prioritaire.

Ce vœu permettra à M. GOASGUEN d'expliquer un certain nombre de questions au Conseil de Paris.

M. LAURET demande si M. GOASGUEN est à l'origine de ce vœu.

M. GOASGUEN lui répond par l'affirmative.

M. GABORIAU appuie cette démarche. Le forum organisé par Mme BOËLLE ne pouvait qu'être apprécié. Selon lui, la proposition de M. GOASGUEN, amplifiée par l'idée de Mme GIAZZI d'un forum de la famille, a du sens.

M. LAURET ne prend pas part au vote car il ne comprend pas à qui il s'adresse.

Le vœu mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à la majorité, M. WEILL votant contre et M. LAURET ne prenant pas part au vote.

Mme GIAZZI rappelle que les projets de délibération du Conseil départemental sont soumis pour information, sans vote du Conseil d'arrondissement.

#### **Projet de délibération soumis pour information du Conseil d'arrondissement**

- **2018 DASCO 16-G** Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires et subventions (44.026 euros), subventions (223.808 euros), subventions (317.246 euros).

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

- **2018 DASCO 40-G** Divers collèges – Dotations (693.750 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs.

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.**

- **2018 DLH 12-G** Ensemble immobilier 45-57, bd Exelmans (16<sup>e</sup>) – déclassement anticipé et prêt à usage.

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme GIAZZI lève la séance du Conseil à 19 h 15.